

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024**

N°DCM-2024-002

OBJET :

PERSONNEL

Services techniques

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 35/35^{ème} et création d'un emploi d'agent de maîtrise 35/35^{ème} au 1^{er} février 2024

Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Membres votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 16 janvier 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire,

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - M. FROMONT,

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

Absents : M. POCHON - Mme D'ALMEIDA.

Madame Marion FETTET-RICHONNIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°84-53, en date du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3 et 34 ;

Vu l'arrêté de la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain, en date du 8 décembre 2023, dressant la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne ;

Considérant la position de l'agent responsable des locations et de la gestion des salles communales ;

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour),

DECIDE :

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 35/35^{ème} au 31 janvier 2024,
- de créer un emploi d'agent de maîtrise territorial 35/35^{ème} au 1^{er} février 2024,

DIT que le volume horaire hebdomadaire est susceptible d'être augmenté par des heures supplémentaires à la demande de l'autorité territoriale, en cas de nécessité de service,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ainsi délibéré le 22 janvier 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 26/01/24
Et dépôt en Préfecture
Le : 26/01/24

Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures.